Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_08-DE

5COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-05-08

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à 20 Heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL-NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-05-08 – participation aux frais de transports des 2 écoles vers la piscine de Ploërmel

Monsieur le Maire propose de poursuivre la prise en charge de l'intégralité du coût du transport vers la piscine de Ploërmel pour la participation des élèves des 2 écoles à 8 séances de natation, pour l'année scolaire en cours et les suivantes.

Monsieur le Maire soumet cette participation à l'approbation du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_08-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport des 2 écoles vers la piscine de Ploërmel, pour 8 séances par année scolaire ; cela concerne l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,



Philippe LOUAPRE

Affichée le